

*Le contrat de Pays du Val de Lorraine vient formaliser un travail conduit depuis 1989, par les acteurs publics et privés du Val de Lorraine, pour l'aménagement et le développement de leur territoire. La dynamique, alors engagée, vise à construire une réponse, en terme de projet, aux problèmes engendrés par les mutations issues de la crise sidérurgique. Elle s'appuie, dans un premier temps, pour relever ce défi, sur les programmes d'accompagnement des mutations ouverts par l'Etat, via les Programmes d'Aménagement Concerté du Territoire (ou PACT), dispositifs qui ont permis la mobilisation commune des acteurs du territoire, des collectivités (communes et Région) et de l'Etat.*



*Parallèlement cet engagement des acteurs du Val de Lorraine au profit de leur territoire, se structure, en 1989, avec la création de l'A.D.V.M.M. (Association de Développement des Vallées de la Meurthe et de la Moselle). L'ambition exprimée dès le départ, et qui se trouvera ensuite confortée par les faits, est de construire une politique de développement local prenant également en compte la dimension aménagement du territoire. L'association rédigea, en 1993, un document de réflexion collective à l'échelle du Val de Lorraine, le Livre Blanc, premier diagnostic sur les forces et les faiblesses de "cet espace situé entre Nancy et Metz", et premier projet d'orientations stratégiques et d'actions pour un développement harmonieux et solidaire du Val de Lorraine.*

*Elle devient en janvier 2001, lors des Assises de Pays, le Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine.*

*Cette rencontre qui rassemble près de 500 acteurs locaux, conclue plus de deux années d'un travail partenarial, lancé, avec le Séminaire des Prémontrés tout d'abord (plus de 160 acteurs locaux - élus, associations, entreprises, réunis et création de 23 commissions de travail) ou encore, via les réunions de ces mêmes commissions en 1999 et 2000. Fruit de ce travail, la Charte du Pays du Val de Lorraine définit : à partir d'un diagnostic intégrant les enjeux régionaux et locaux, une stratégie et un programme d'actions s'articulant autour des cinq enjeux suivants : création d'activités et d'emplois, réduction de la précarité et de l'exclusion, aménagement durable de l'espace, développement des services à la population, rénovation des sites urbains dégradés.*

*Le contrat de Pays permettra d'accompagner la mise en œuvre du projet de développement du Pays du Val de Lorraine.*

*Il visera à confirmer, à la fois, l'importance stratégique de cet espace territorial situé entre Nancy et Metz, et l'importance de la dynamique de ses acteurs.*

Jacques CHEREQUE